



VOL. II.—No. 52.

MONTREAL, JEUDI, 25 DECEMBRE, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA FIN DE L'HISTOIRE.

Le *Journal des Trois-Rivières* s'est enfin décidé à nous rendre justice en publiant cette fameuse lettre de Mgr. Fioramonti à M. Louis Veuillot. Nous avons dit que, tout en rendant hommage au talent et aux doctrines de M. Veuillot, le St. Siège, parlant par la bouche de Mgr. Fioramonti, avait conseillé à l'illustre polémiste la modération dans le langage. La citation que nous avons faite se trouve mot pour mot dans la lettre en question.

En quoi donc alors avons-nous péché? Avons-nous dit que le St. Siège avait blâmé les doctrines de M. Veuillot? Non, voulant tout simplement donner notre opinion sans aigreur et sans passion sur une polémique que nous croyions dangereuse pour la religion en ce pays, nous avons apporté cette citation à l'appui de nos paroles. Quel mal y avait-il donc à dire que le St. Siège avait recommandé la douceur et la charité aux écrivains catholiques et à M. Veuillot en particulier? Aurait-il mieux valu mentir en disant que le Souverain Pontife avait conseillé la violence? Cependant, parce que nous n'avions pas reproduit toute la lettre de Mgr. Fioramonti, on crut devoir profiter de cela pour insinuer que nous avions tronqué cette lettre à dessein!

Persuadés qu'on ne pouvait pas, de bonne foi, lancer contre nous une accusation si absurde, nous fûmes indignés et nous refusâmes de publier toute cette lettre. Nous voulions forcer nos accusateurs de la publier eux-mêmes pour notre justification, et ils viennent de la faire.

Cela nous suffit.

Voici les paroles de Mgr. Fioramonti que nous avons citées; elles doivent être bien meilleures maintenant qu'elles ont passé par le *Journal des Trois-Rivières*.

«C'est pourquoi il serait bon non-seulement pour vous même, mais encore pour l'utilité de l'Eglise, que tout en prenant en main la cause de la vérité et la défense des statuts et décrets du Siège apostolique, vous examiniez d'abord avec grand soin toutes choses, et que surtout, dans les questions où il est licite de soutenir l'une et l'autre opinion, vous écriviez constamment d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Et en effet, tout journal religieux s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de l'Eglise et le souverain pouvoir du Siège apostolique, doit être fait de telle sorte que rien de contraire à la modération, rien de contraire à la douceur n'y vienne choquer le lecteur. C'est le vrai moyen d'attirer sa bienveillance et de lui persuader plus aisément combien cette cause l'emporte sur toutes les autres et quelle est l'excellente cause du Siège apostolique.»

Eh! bien, c'est pour avoir reproduit cela qu'on nous a traité de lâche, de menteur, etc., etc!! Dans un pays où ces gros mots ne se paient pas par un coup de pistolet, où l'honneur n'a pas le duel pour se protéger, les bons catholiques devraient s'appliquer à prouver que la religion suffit pour faire observer les lois qui doivent diriger les hommes dans leurs rapports les uns avec les autres.

Comment veut-on que les mauvais catholiques, les rétrograds comme nous, ne se mettent pas en colère une fois l'an, lorsqu'ils voient que tous les jours leurs saints confères ont de gros mots à la bouche et ne se gênent pas même d'avoir recours à la calomnie.

Il y a beaucoup de choses qu'on doit dédaigner, mais il y en a d'autres auxquelles malheureusement il faut répondre, lorsqu'on est dans la presse, sous peine de manquer de respect pour soi-même et pour ses opinions, et de nuire au succès de la cause qu'on poursuit.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour rester calmes,

lorsqu'on nous attaque, la plupart du temps, nous ne prenons même pas la peine de répondre, mais quelquefois il nous faut bien nous débarrasser des guêpes qui s'acharnent à nous.

Cependant nous avons assez de force, aujourd'hui, pour rire des nouvelles accusations du *Journal des Trois-Rivières*. Cette fois, il insinue doucement que nous sommes d'abord un rationaliste et ensuite un mauvais catholique, comme M. de Falloux et les catholiques libéraux de France. Eh! bien, oui c'est vrai, nous sommes un mauvais catholique, nous l'avouons franchement, nous prêchons dans notre journal le communisme, le pétrolisme, le rationalisme et surtout, ô horreur! le gallicanisme! Nous sommes surpris que les bons catholiques reçoivent notre journal, lorsqu'ils devraient nous faire excommunier, car tous les jours nous insultons à la religion de nos pères et nous invitons nos compatriotes à massacrer les prêtres et les religieuses. Bien plus, nous allons jusqu'à dire que les Canadiens-Français doivent travailler à s'enrichir par l'industrie, afin de rester ici sur le sol de leurs ancêtres à l'ombre du drapeau de la patrie.

Nous savons bien que c'est mal de faire cela, car moins il y aura de canadiens-français dans le pays, moins il y aura d'impies, mais nous voulons faire le mal, nous voulons que les canadiens français restent ici afin qu'il y ait plus de monde pour écraser la religion et les bons catholiques comme le *Journal des Trois-Rivières* et ceux qui ont fait la comédie infernale; nous cesserons de détruire, lorsqu'il ne restera plus dans le pays que des mauvais catholiques comme l'archevêque de Québec, l'Université-Laval et ses petits professeurs, les évêques de Rimouski et de St. Hyacinthe et le Séminaire de St. Sulpice et tutti quanti.

Après une pareille confession on devrait nous laisser tranquilles, il nous semble; mais, non, il est probable qu'on va encore nous accabler d'injures parce que nous ne voulons pas discuter. Mais comment discuter sérieusement avec des gens qui nous font dire à peu près le contraire de ce que nous avons dit, à l'exemple du *Pays*, tant il est vrai que les extrêmes se touchent. Car, enfin, on ne nous fera pas croire qu'on est sérieux lorsqu'on tourne à l'envers tout ce que nous avons écrit. Nous ne demandons qu'une chose au *Journal des Trois-Rivières*, c'est de reproduire tous nos articles sur la question religieuse et industrielle, avec liberté d'en dire tout le mal possible. Nous nous en rapporterons à la bonne foi et à l'intelligence de ses lecteurs.

Il y aurait bien des choses à dire en réponse aux derniers articles du *Journal*, des choses même plaisantes, mais ces discussions personnelles nous ennuiant beaucoup, et les succès qu'on obtient dans ce genre de polémique sont peu honorables, nous l'avouons. Si on se contentait de nous injurier personnellement sans nous faire dire le contraire de ce que nous avons écrit ou nous accuser de choses déshonorantes pour un journaliste, nous ne chercherions jamais ses petits succès de presse qui consistent à faire fâcher ses adversaires en colère. Nous prions en terminant nos ardents confrères d'étudier la différence qu'il y a entre les plaisanteries et des choses grossières. La religion ne dispense pas d'avoir de l'esprit et d'être bien élevé.

L. O. DAVID

N.B.—Il est peut-être bon de rappeler à nos lecteurs qu'à part cette citation que nous avons publiée, parce que

nous pensions que les autorités romaines et le St. Siège étaient au-dessus de M. Veuillot, nous n'avons jamais dit que du bien du grand écrivain catholique; seulement nous avons dit avec beaucoup de ménagement que sa polémique mordante et passionnée n'avait peut-être pas sa raison d'être ici comme en France, et nous avons dit pourquoi dans le temps.

L. O. D.

NOS ARCHIVES.

RÈGNE-MILITAIRE.
1760-1764.

I.

Nous avons, dans une série d'articles publiés, il y a quelques mois, passé en revue le dépôt des anciennes archives françaises se rattachant au conseil supérieur de Québec, en existence sous la domination française; nous avons fait le relevé des documents actuellement déposés dans les voûtes de la maison du Lieutenant-gouverneur et confiés à la garde du régistrateur actuel, M. le Dr. Meilleur; nous avons constaté alors quels étaient les registres disparus depuis 1791 en nous guidant sur l'inventaire qu'en avait fait le gouverneur Carleton; pour suivre nos recherches dans les voûtes de la société historique de Québec, nous avons constaté l'existence de manuscrits précieux se rattachant à l'histoire de notre passé et qui méritent les honneurs de l'impression. Aujourd'hui, nous résumerons les principaux manuscrits qui se rapportent à cette partie de notre histoire vulgairement connue sous le nom de *Règne-Militaire*, (1760-1764).

Personne n'ignore que cette partie de notre histoire est encore fort obscure. La difficulté de se procurer les manuscrits a probablement empêché nos historiens d'entrer dans une foule de détails curieux à étudier. Cette époque est, en effet, une des plus intéressantes à connaître. La cession du pays entraînant un nouvel ordre de choses en Canada, faisant naître une nouvelle administration, il s'en suivit une foule de complications et d'incidents que le temps finira par livrer à la publicité. Nous pouvons ajouter que la période qui part de 1759 et qui s'arrête à 1791, époque où une constitution fut donnée au Canada, est très obscure, probablement à cause de l'état précaire des administrations différentes qui ne sont succédées et qui n'ont laissé, derrière elles, aucun document public d'une haute portée et d'une grande valeur. Cette époque est comme le moyen-âge de l'histoire de notre passé. On rapporte bien que de 1760 à 1764, le Canada fut soumis à un régime militaire; que la province de Québec fut divisée en trois districts, Québec, Montréal et Trois-Rivières; que chacun de ces districts avait un gouverneur spécial administrant sous l'autorité de Murray puis de Carleton, gouverneurs et commandants en chef; que la justice dans chacun de ces districts était administrée par des Chambres de milice; que de 1764 à 1791 la province fut gouvernée par un conseil, présidé par le gouverneur, etc.; mais en général, on ignore le texte et les dispositions des ordonnances de ces différents gouverneurs, attendu qu'elles n'ont été publiées qu'en partie.

Rien donc ne saurait offrir plus d'intérêt à celui qui désire étudier et approfondir, dans ses détails, l'époque de la cession du pays à l'Angleterre, que l'étude des archives qui se rapportent au Règne-Militaire. A ceux qui désirent poursuivre cette étude, nous prendrons la liberté d'indiquer les sources qui font l'objet de cet article.

Les archives qui concernent le Règne-Militaire sont déposées principalement dans les voûtes des palais de justice de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Ceux qui ont visité la voûte du palais de justice de Montréal savent qu'elle renferme des manuscrits aussi anciens que précieux. Le nombre des archives est même très-considérable: il faudrait plus d'un long mois pour en faire un relevé minutieux.

L'ancienneté de ces registres remonte à la fondation de Montréal. Les greffes des plus anciens notaires s'y trouvent; nous avons examiné des actes authentiques qui remontent à 1650; on y trouve les minutes de M. Adhémar, un des plus anciens notaires connus du Canada. Les registres sont cartonnés et étiquetés avec soin. Ce travail gigantesque de reliure et de recollage est dû aux Révérendes Sœurs de la Congrégation de cette ville, qui ont travaillé, sous l'ordre de M. Coffin, proto-notaire, pendant de longs mois. On peut voir, au bureau des tutelles et des curatelles, l'index des archives du Palais de Jus-